

**AVIS
AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE
POINTE-CLAIRE**

RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

AVIS est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière 2020-2021-2022 de la Ville de Pointe-Claire a été déposé le 11 septembre 2019. Il est disponible pour consultation et toute personne désirant prendre connaissance du rôle peut le faire au comptoir de la taxation, à l'hôtel de ville de Pointe-Claire situé au 451, boulevard Saint-Jean, du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30. Le rôle est également disponible pour consultation sur Internet : www.ville.pointe-claire.qc.ca

Que toute demande de révision à l'égard du rôle, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, concernant la tenue à jour du rôle doit :

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible dans les lieux de dépôt mentionnés ci-dessous, sur le site Internet de la ville de Pointe-Claire ainsi qu'à l'Hôtel de Ville de Pointe-Claire;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le *Règlement sur les tarifs*, adopté par le conseil de l'agglomération de Montréal et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande;
- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la Loi, ou au cours de l'exercice suivant, en personne, à l'un des endroits suivants, pendant les heures d'ouverture

**Division Centre
255, boul. Crémazie Est, bureau 600
Montréal H2M 1M2**

**Division Ouest
1868, boulevard Des Sources, bureau 500
Pointe-Claire H9R 5R2**

- ou être expédiée par courrier recommandé à l'adresse suivante:

Direction de l'évaluation foncière, Ville de Montréal 255, boul. Crémazie Est, bureau 600, Montréal, QC, H2M 1M2

Renseignements : 514 280-3825

DONNÉ à Pointe-Claire, ce 8 décembre 2021.

**PUBLIC NOTICE
TO THE TAXPAYERS OF THE CITY OF
POINTE-CLAIRE**

PROPERTY ASSESSMENT ROLL

NOTICE is hereby given that the 2020-2021-2022 property assessment roll of the City of Pointe-Claire was filed on September 11, 2019. It is available for consultation and any person wishing to examine the roll can do so at the taxation counter, at City Hall located at 451 Saint-Jean Boulevard, from Monday to Friday from 8:30 a.m. until 4:30 p.m.. The roll is also available for consultation on the Internet at: www.ville.pointe-claire.qc.ca

That any application for administrative review with regards to the roll, on the ground that the assessor did not make an alteration that he ought to have made pursuant to section 174 *Act respecting municipal taxation*, concerning the update must:

- be submitted on the prescribed form available at the addresses below, on the City of Pointe-Claire website and at Pointe-Claire City Hall ;
- Include the amount determined within the *By-law concerning rates*, adopted by the Urban Agglomeration of Montreal Council and applicable to the unit of assessment covered by the application;
- Be filed in the course of the fiscal year in which the event justifying the alteration occurs pursuant to the Act, or in the following fiscal year, in person, at one of the following locations, during opening hours

- or sent by registered mail to the following address:

Direction de l'évaluation foncière, Ville de Montréal, 255 Crémazie Boul. East, Suite 600, Montréal, QC, H2M 1M2

Information : 514 280-3825

DATED at Pointe-Claire, December 8, 2021

**Me Caroline Thibault
Directrice des affaires juridiques et greffière / Director of Legal Affairs and City Clerk**